

Note à l'attention de Mme Nicole Raymond, 1^{ère} adjoint à la Mairie, Chargé du développement de l'habitat, des affaires sociales et de la santé publique

Communiqué adjoints et conseillers

En qualité de 1^{ère} adjointe vous serez amenée à me remplacer en cas d'absence ou d'empêchement et donc à exercer toutes les fonctions dévolues au maire que ce soit sur le plan des délégations du Conseil municipal ou sur celui de représentant de l'Etat.

S'agissant de l'urbanisme, vous aurez à traiter, en vous appuyant sur la commission concernée, tous les dossiers de demande de permis de construire, déclaration de travaux... Cette mission ne saurait se limiter à un strict travail administratif. Le village possède quelques qualités architecturales dans un cadre paysager exceptionnel. Il s'agit aussi de les mettre en valeur. Je vous demande de travailler sur un projet de règles simples à respecter pour toutes nouvelles constructions ou modifications de l'habitat existant et à prendre en compte, si nécessaire les contraintes constructives de la zone de protection Garrigues, (élargissement du périmètre du SIVU en cours) sans entraîner de surcoût pour les particuliers, sauf à les accompagner financièrement en utilisant toutes les possibilités de subventions (aide à la pierre...). Au-delà, je vous demande de conduire une réflexion pour un embellissement du patrimoine immobilier du village pour lui donner caractère et unité en saisissant ici aussi toutes les opportunités possibles : villages fleuris, programme « cœurs de village » régional....

Les possibilités de constructions à Dions sont très limitées. La population de Dions stagne et vieillit, les jeunes ont beaucoup de mal à trouver des locations, des bâtis à acheter, des terrains à construire. L'existence même de l'école est menacée. Il convient donc de mener une politique volontariste en matière de développement de l'habitat en utilisant tous les leviers sur lesquels nous avons prise : terrains communaux constructibles ou viabilisables, dents creuses, possibilités de constructions sur la zone Glacière, bâtiments inoccupés....et en cherchant un effet d'entraînement sur le bâti privé. J'attends les propositions de la commission que vous codirigez sur ces points.

Cette première orientation ne saurait suffire. Nous sommes en possession désormais de tous les rapports techniques des services de Nîmes métropole et départementaux concernés. Je vous demande donc, avec la commission, de dégager de nouvelles opportunités constructives en faveur du logement en intégrant nos ambitions environnementales et nos obligations en matière de logements sociaux. Vous veillerez en particulier, en étroite collaboration avec les délégués chargés du génie urbain et de la voirie, eau et assainissement, à intégrer dans tout projet les impacts sur la circulation automobile dans le village et à proposer des solutions, la recherche d'économie d'énergie, la création d'espaces publics accessibles à tous les habitants, etc. Ce sera aussi l'occasion de renouveler nos méthodes de concertation, dans une démarche participative plus proche des habitants, plus mobilisatrice. Bien entendu, il ne saurait être question d'engager un seul centime des finances de la commune sur des projets de construction et aménagements de zones ; nous avons encore à régler pendant 15 ans l'emprunt contracté par une municipalité précédente pour l'aménagement de la zone de La Glacière. Je rappelle à ce propos que l'eau et l'assainissement relève de compétence de Nîmes métropole et non de la Commune.

L'action sociale menée répond aux besoins immédiats et est orientée vers les séniors. Recevoir, écouter, conseiller les demandeurs est aussi important que les aides matérielles que nous pouvons apporter au niveau de la commune et celles que nous pouvons obtenir pour les personnes concernées des organismes sociaux et du Conseil Départemental. Il faut rester pragmatique et poursuivre dans cette voie.

La santé publique relève pour l'essentiel des centres hospitaliers de Nîmes. Nous pouvons agir cependant dans plusieurs domaines : lutte contre le tabagisme en relayant les actions nationales (bulletin municipal...), lutte contre l'abus d'alcool notamment par une information ciblée à l'occasion des manifestations festives locales (fête votive...) en liaison avec les délégués concernés, relayer auprès de la population de Dions les initiatives de La Calmette sur le dépistage du cancer, mettre en œuvre les plans canicules et grands froids si nécessaires, informer de la disponibilité sur la commune d'un défibrillateur et former ceux qui le souhaitent à son utilisation.

Enfin, en mon absence, je vous serai reconnaissant de présider les commissions habitat et action sociale et d'établir les comptes rendus des réunions.

Les capacités d'autofinancement de la commune sont limitées. Tout projet doit faire l'objet d'une recherche des possibilités de son financement.